

Assistant comptabilité

De: Assistant comptabilité
Envoyé: mardi 12 mai 2026 09:18
À: 'dada+request-53679-2e6ef538@madada.fr'; 'contact@madada.fr'
Cc: Assistant Direction; Direction Generale; Compta-Finances
Objet: RE: Demande au titre du droit d'accès aux documents administratifs - Demande de communication des notes de frais du maire

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande relative à la communication de documents administratifs.

Toutefois, au regard du nombre particulièrement important de sollicitations ou de courriels frauduleux que nous recevons actuellement, nous souhaitons nous assurer de l'identité et du cadre exact de votre démarche avant de procéder à l'instruction de votre demande.

Une prise de contact a été effectuée la semaine dernière via votre plateforme, laquelle est à ce jour restée sans retour de votre part.

À ce titre, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre, dans la mesure du possible :

-des informations complémentaires concernant votre association ou votre organisme ; -un numéro de téléphone permettant un échange direct ; -ainsi qu'une référence ou un numéro de dossier associé à votre demande.

Ces éléments nous permettront de traiter votre requête dans les meilleures conditions.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvie Girardet
Service comptabilité
Mairie
95 avenue Charles de Gaulles
01800 Villieu Loyes Mollon
Ligne directe : 04 69 18 02 64

-----Message d'origine-----

De : Association Transparence Citoyenne <dada+request-53679-2e6ef538@madada.fr>

Envoyé : lundi 13 avril 2026 15:20

À : Mairie de Villieu-Loyes-Mollon <mairie@mairievlm.fr> Objet : Demande au titre du droit d'accès aux documents administratifs - Demande de communication des notes de frais du maire

Madame, Monsieur,

Au titre du droit d'accès aux documents administratifs, tel que prévu notamment par le Livre III du Code des relations entre le public et l'administration, je sollicite auprès de vous la communication des documents suivants :

- les notes de frais de déplacements du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à 2025 ;

- les notes de frais de restauration du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à 2025;

- les notes de frais de représentation du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à 2025.

Je souhaite recevoir ces documents sous forme électronique, dans un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé, comme le prévoit l'article L300-4 du Code des relations entre le public et l'administration.

Comme l'article L311-2 du code précité le prévoit lorsque le demandeur a mal identifié celui qui est susceptible de répondre à sa requête, je vous prie de bien vouloir transmettre ma demande au service qui détient les documents demandés si tel est le cas.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Association Transparence Citoyenne

La demande ci-dessus vous a été envoyée par l'intermédiaire de la plateforme associative et citoyenne Ma Dada (<https://madada.fr>), dont l'objet est de faciliter l'accès aux informations publiques.

Merci d'utiliser cette adresse email pour toutes les réponses à cette demande :
dada+request-53679-2e6ef538@madada.fr

Attention : les réponses que vous apporterez à cette demande, de même que les éventuels documents administratifs que vous pourriez communiquer, seront publiés en libre accès sur Ma Dada. Nous vous demandons donc de procéder, le cas échéant, à l'occultation de données à caractère personnel (noms, contacts...), comme le prévoit notamment l'article 311-7 du CRPA.

Nous vous rappelons que vous devez répondre à cette demande dans un délai d'un mois, faute de quoi votre silence vaudra refus implicite (articles R311-12 et R311-13 du CRPA).

Pour toute difficulté ou question concernant :

- Le droit d'accès, vous pouvez consulter le site Internet de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), www.cada.fr, ou la contacter directement.
- Ma Dada, vous pouvez consulter notre documentation (<https://doc.madada.fr>), ou nous contacter à contact@madada.fr.

En vous remerciant pour la bienveillance que vous pourrez apporter à cette requête,

L'équipe de Ma Dada.
